

mandataire judiciaire: non exécution de paiement

Par MORTIER, le 24/11/2010 à 12:38

Le mandataire judiciaire a été condamné à nous verser des indemnitée dues au titre de l'article du 700 du n.c.p.c..cette décision de justice lui a été signifiée par huissier avant qu'elle ne prenne sa retraite. Elle refuse de s'exécuter prétextant qu'elle est maintenant en retraite et qu'elle n'est plus concernée.

Son cabinet a été repris.

Que peut-on faire? Il s'agit quand meme de 4000,00 euros environ.